

LES MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT

Rotary Club d'Ambérieu-en-Bugey

21 avril 2009

DEFINITION

LIEU DE JUSTICE DE PROXIMITE

- LIEU D'ACCUEIL, D'ECOUTE ET D'ORIENTATION SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS
- LIEU DE TRAITEMENT DE LA PETITE ET MOYENNE DELINQUANCE JUDICIAIRE ET DES PETITS LITIGES CIVILS
- ESPACE D'ECHANGES ET DE COMMUNICATION ENTRE JUSTICE ET CITOYENS.

MISSIONS

(Article L7.12.1.1. du code de l'organisation judiciaire)

Elles assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit.

Les mesures alternatives au traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des conflits peuvent y prendre place.

IMPLANTATION

- ❑ ZONES URBAINES SENSIBLES
(dans le cadre d'un contrat de ville).

- ❑ ZONES URBAINES ELOIGNEES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE MARQUEES PAR UNE FORT TAUX DE DELINQUANCE ET DONT LES HABITANTS CUMULENT DES DIFFICULTES DE DIVERS ORDRES.

LES ACTEURS

- MAGISTRATS, GREFFIERS.
- AVOCATS, JURISTES.
- CONCILIATEUR DE JUSTICE.
- MEDIATEURS ET DELEGUES DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.
- DELEGUE DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE.
- DELEGUE DU DEFENSEUR DES ENFANTS.
- EDUCATEURS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.
- AGENTS DES SERVICES D'INSERTION ET DE PROBATION.

LES ACTEURS

- LE DELEGUE DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE :

Traite les conflits entre une personne ou un groupement (association, société,...) ET une administration de l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement public, ou un organisme chargé d'une mission de service public.

- LE CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Recherche une solution amiable et équitable à certains litiges civils : entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation.

- LE DELEGUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

- LE MEDIATEUR DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

DEPOT DE PLAINTE



COMMISSARIAT OU GENDARMERIE



STD

Service de traitement direct

LE PROCUREUR
CONTRÔLE LA LEGALITE ET DECIDE

DE CLASSER
SANS SUITE

DE CONVOQUER EN
MAISON DE JUSTICE

DE
POURSUIVRE

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

EN MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

C'est à dire

DANS UN SITE JUDICIAIRE DE PROXIMITE

- ❑ FAVORISER LE RAPPROCHEMENT GEOGRAPHIQUE PAR RAPPORT AU DOMICILE DES JUSTICIABLES.
- ❑ APPORTER UNE REPONSE JUDICIAIRE LISIBLE A DES ACTES DE PETITE ET MOYENNE DELINQUANCE COMMIS SUR LE QUARTIER D'IMPLANTATION DE LA MJD ET QUI PARTICIPENT A ALIMENTER LE SENTIMENT D'INSECURITE OU D'EXASPERATION DE LA POPULATION Y DEMEURANT.

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

- Relèvent de l'exercice des prérogatives du procureur de la République sans que soit mise en mouvement l'action publique.
- Concernent la délinquance de faible importance.
- Constituent des réponses pénales à part entière prenant fond sur :
 - une procédure de police judiciaire.
 - l'audition de mise en cause.

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

➤ **MEDIATEUR DU PROCUREUR**

□ MESURE DE MEDIATION PENALE

Pour permettre aux parties en présence de trouver un accord sur les modalités de réparation, mais aussi de rétablir un lien, une meilleure communication afin de favoriser la non réitération des faits.

Il s'agit d'infraction qui résultent du contentieux familial, des relations de voisinage ou ans le cadre de travail où les personnes se connaissent et sont appelées à se revoir...

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

➤ DELEGUE DU PROCUREUR

- Rappel à la loi,
- Orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle,
- Régularisation d'une situation constitutive d'une infraction,
- Réparation du dommage résultant des faits.

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

➤ DELEGUE DU PROCUREUR

- COMPOSITION PENALE (alternative aux poursuites « renforcée »)
↓
- AMENDE DE COMPOSITION
- STAGE OU FORMATION DANS UN ORGANISME SANITAIRE, SOCIAL OU PROFESSIONNEL
- STAGE DE CITOYENNETE
- TRAVAIL NON REMUNERE
- DESSAISISSEMENT AU PROFIT DE L'ETAT DE LA CHOSE AYANT SERVI OU DESTINEE A COMMETTRE L'INFRACTION OU QUI EN EST LE PRODUIT
- RETRAIT DU PERMIS DE CONDUIRE OU DU PERMIS DE CHASSER POUR UNE PERIODE MAXIMALE DE 6 MOIS

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

- Violences ayant entraîné ou non une incapacité de travail
- Menaces, appels téléphoniques malveillants
- Abandon de famille, atteinte à l'exercice de l'autorité parentale
- Vols simples, filouteries, recels
- Abus de confiance, escroqueries
- Port illégal d'une arme de sixième catégorie
- Destructrions, dégradations et détériorations
- Outrages contre une personne chargée d'une mission de service public
- Usage ou détention de stupéfiants.